

Contacts

MEEDDM - CGDD - SOeS

Sous-direction des méthodes et données pour le développement durable

Cécile Dormoy : cgdd-orleans@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr>

Insee - Direction de la coordination statistique et des relations internationales

Département de la coordination statistique

Claire Plateau : claire.plateau@insee.fr

<http://www.insee.fr>

Sommaire

Introduction	2-3
Les indicateurs phares	
Productivité des ressources.....	4
Sorties précoces du système scolaire	6
Recherche et développement.....	8
Participation des femmes aux instances de gouvernance.....	10
Émissions agrégées des six gaz à effet de serre	12
Empreinte carbone.....	14
Énergies renouvelables	16
Consommation d'énergie des transports et PIB	18
Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs	20
Artificialisation des sols	22
Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé.....	24
Pauvreté monétaire.....	26
Taux d'emploi des seniors.....	28
Part des jeunes hors emploi et hors formation	30
Aide publique au développement.....	32
Le contexte économique et social	
Revenu national net et PIB par habitant	34
Taux de chômage et taux de sous-emploi.....	36
Distribution des revenus.....	38
Démographie : taux de fécondité.....	40
Glossaire	42-43
Sigles	44
Liens utiles	

Introduction

Comme le prévoit la loi de programmation du Grenelle de l'environnement, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) vient d'être adoptée par le Gouvernement pour la période 2010-2013. Durant toute l'année 2009, de nombreux partenaires publics et privés ont été associés à son élaboration.

Les 15 indicateurs phares et 4 indicateurs de contexte économique et social présentés dans ce document constituent le cœur du tableau de bord retenu pour faciliter le suivi de la SNDD et contribuer à sa large diffusion.

Pour débattre du choix de ces indicateurs, une conférence nationale, introduite par le ministre d'État Jean-Louis Borloo, s'est tenue le 20 janvier 2010 au palais d'Iéna. Organisée conjointement par le Cnis, le Cese et le CGDD¹, elle a associé les collègues du Grenelle (État, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux, ONG environnementales). Une commission de concertation, composée de représentants de ces différents organismes et parties prenantes, avait préparé au cours du 4^e trimestre 2009 les propositions devant être débattues.

Cette concertation ouverte et animée traduit l'importance d'une large appropriation des indicateurs de développement durable et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le débat citoyen. Elle a bénéficié des travaux conduits en 2009 par diverses instances, notamment le Cese, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et le service statistique (SOeS) du MEEDDM, qui ont proposé des analyses et réflexions sur la question des indicateurs synthétiques.

Les travaux préparatoires à la conférence nationale ont précisé les critères devant présider au choix des indicateurs.

¹ Conseil national de l'information statistique, Conseil économique, social et environnemental et Commissariat général au développement durable pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Ils ont été choisis pour :

- illustrer les enjeux clés du développement durable en réponse aux 9 défis clés de la SNDD :
 - défi 1 : Consommation et production durable,
 - défi 2 : Société de la connaissance (éducation et formation ; recherche et développement),
 - défi 3 : Gouvernance,
 - défi 4 : Changement climatique et énergies,
 - défi 5 : Transport et mobilité durables,
 - défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles,
 - défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques,
 - défi 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale,
 - défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde ;
- être cohérents avec les indicateurs phares européens ;
- pouvoir se décliner au niveau territorial (y compris l'outre-mer), afin d'exprimer au mieux les préoccupations des populations et ce, au plus près possible du terrain ;
- fournir des informations sur les répartitions par catégories sociales, par classes de revenus, par âge ou entre hommes et femmes.

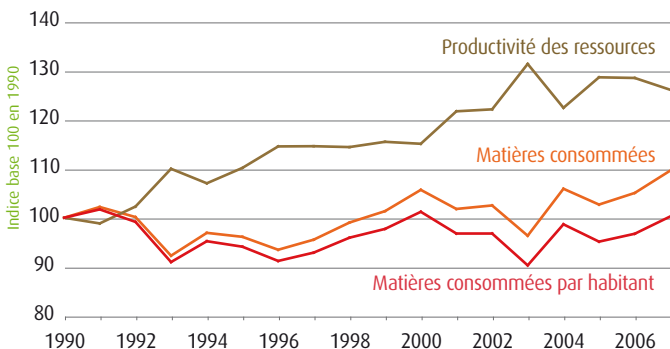
Trois « catégories » d'indicateurs ont été distinguées pour le tableau de bord : 15 indicateurs phares associés directement aux enjeux de la stratégie (niveau 1), 4 indicateurs de contexte économique et social et des indicateurs complémentaires en lien avec les choix stratégiques (niveau 2, non présentés dans ce document).

Le calcul et la mise à jour de ces indicateurs sont coordonnés par l'Insee et le SOeS, avec la contribution des autres services statistiques ministériels. Chaque année, à partir de 2011, ces indicateurs de développement durable seront présentés au Parlement et rendus publics.

Productivité des ressources

La productivité des ressources a augmenté en France de 26 % entre 1990 et 2007 ; cependant, la consommation de matières par habitant reste stable.

Productivité des ressources et consommation intérieure de matières par habitant



Note : La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations.

NB : Les « flux cachés » liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées ne sont pas comptabilisés dans la consommation intérieure apparente de matières. Ils sont en cours d'estimation.

Source : SOeS – Insee, 2010. Métropole et Dom.

Défi clé « *Consommation et production durables* »

Enjeux

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est un enjeu majeur. La stratégie de l'UE, comme celle de la France, en faveur du développement durable vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité des ressources. La productivité des ressources donne un aperçu de l'efficacité matérielle d'une économie et du découplage entre utilisation des ressources naturelles et croissance économique.

Analyse

La productivité des ressources est égale au PIB divisé par la consommation intérieure apparente de matières. Elle se mesure en euros par kg. Elle a augmenté en France de 26 % entre 1990 et 2007. Elle correspond à une consommation de matières de 14,3 tonnes par habitant en 2007, du même ordre qu'en 1990. L'évolution de la productivité des ressources reste ainsi modérée au regard des transformations de l'appareil productif et du développement des activités de service notamment. Par ailleurs, les « flux cachés », liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, sont estimés en 2007 à 12 tonnes par habitant qui s'ajoutent à la consommation apparente.

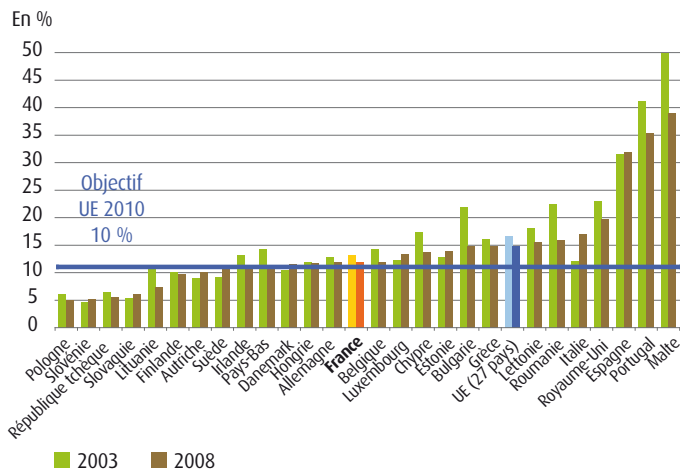
Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable

Sorties précoces du système scolaire

Avec 11,8 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les 18-24 ans en 2008, la France est légèrement au-dessus de la cible des 10 % visée par l'Union européenne en 2010. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

Sorties précoces : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle



Note : Les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2008 ; rupture pour les séries de Chypre, Espagne, Royaume-Uni et Suède.

Source : Eurostat (calcul à partir de l'enquête sur les Forces de travail).

Défi clé « Société de la connaissance »

Enjeux

La détention d'un niveau d'éducation secondaire supérieur peut être considérée comme une garantie de disposer d'un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance. C'est pourquoi l'UE s'est fixé comme objectif qu'à l'horizon 2010, les « sorties précoces » du système scolaire au sein des 18-24 ans, c'est-à-dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, représentent moins de 10 % de cette classe d'âge. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Analyse

Avec 11,8 % de « sorties précoces » du système scolaire en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est proche de la cible visée des 10 %. Elle se distingue des pays latins qui pâtissent d'une généralisation tardive de leur enseignement secondaire. L'effort fait par la France entre 2003 et 2008 pour atteindre cette cible s'est traduit par une amélioration de 1,4 point. Le taux de sorties précoces dans l'ensemble de l'Union européenne se situe à 14,9 % en 2008, contre 16,6 % en 2003.

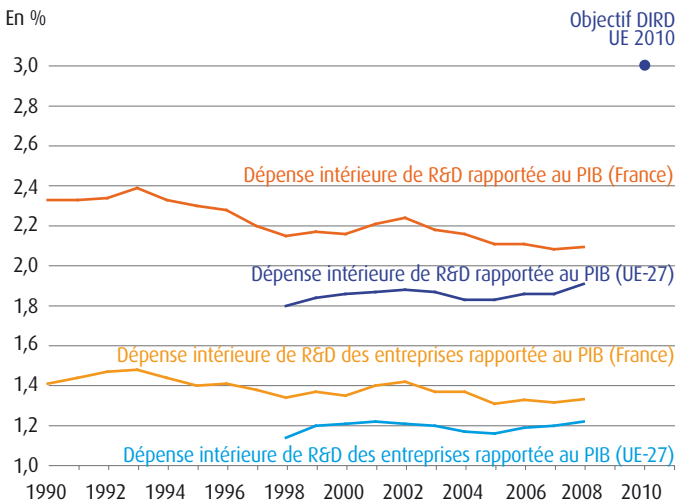
Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Enseignement-Éducation
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale > Éducation
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>

Recherche et développement

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement (R&D) dans le PIB s'élève à 2,08 % en 2008. Il a baissé depuis 2000, année de l'adoption de la stratégie de Lisbonne qui fixait un objectif de 3 % en 2010.

Part des dépenses de R&D dans le PIB, dont celle des entreprises



Source : MESR-SIES, Eurostat.

Défi clé « Société de la connaissance »

Enjeux

La R&D est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ». Le suivi des dépenses de R&D répond directement à l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

Analyse

En 2008, la France continue de s'éloigner de l'objectif de la stratégie de Lisbonne. Elle consacre 2,08 % de son PIB pour investir dans des dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,32 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB baisse régulièrement. Supérieure à celle de l'UE-27 (1,9 %), cette part reste inférieure à celle de l'Allemagne (2,54 %) ou encore à celle de l'OCDE (2,29 en 2007). Les entreprises réalisent 63 % des dépenses de R&D. Cette part est stable depuis 1999 et proche de la répartition des dépenses R&D entre public et privé dans l'UE-27.

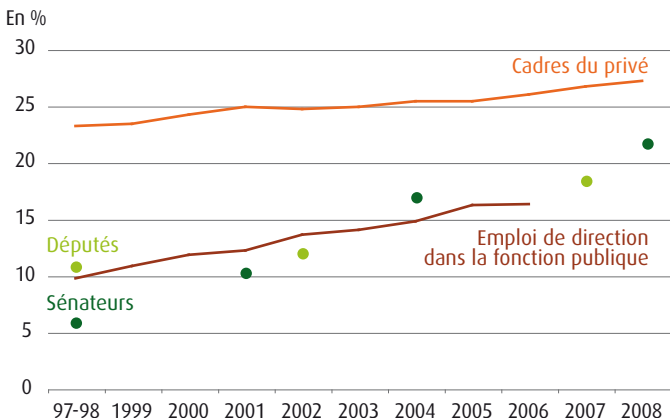
Pour en savoir plus

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/> (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Base de données > Tableaux par thèmes > Science et technologie
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Enseignement - Éducation

Participation des femmes aux instances de gouvernance

La participation des femmes aux instances de gouvernance reste encore faible, en retrait par rapport aux pays les plus avancés.

Part des femmes dans certaines fonctions ou emplois



Note : Le champ des responsabilités prises n'est pas le même dans le secteur privé et semi-public et dans la fonction publique.

Source : ministère de l'Intérieur – DGAFP – Insee.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Conditions de vie-Société > Vie politique et sociale > Études et analyses > Parité hommes femmes
- <http://www.observatoire-parite.gouv.fr>, rubrique Portail d'information > Repères statistiques
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique69.html>
- <http://www.undp.org/french>, rubrique Publication > Rapport annuel

Défi clé « Gouvernance »

Enjeux

Viser une amélioration de la parité homme-femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé peut être vu comme une manière d'aider la société à évoluer en mobilisant toutes les compétences. C'est aussi une manière de favoriser l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable.

L'indicateur principal sur la part des sénatrices dans l'ensemble des élus au Sénat donne une information régulière (triennale) dépendant des fonctionnements de l'ensemble de la société et non pas directement des lois sur la parité dans les mandats électoraux promulgués depuis 2000 (élections municipales pour les communes de plus de 3 500 habitants, élections régionales et européennes).

Analyse

En 2008, 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). 18,5 % des députés sont des femmes.

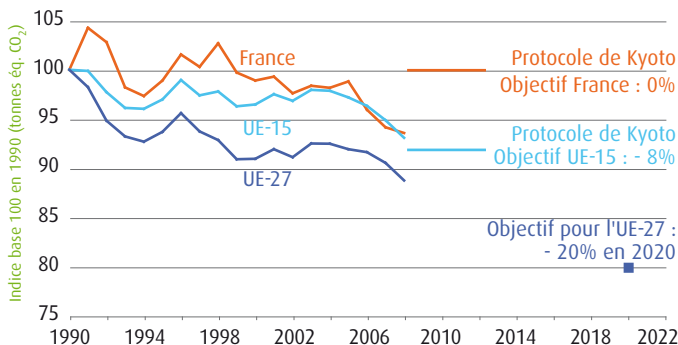
Dans les emplois de direction de la fonction publique d'État, la part des femmes reste faible (16,3 % en 2006) alors qu'elles représentent 50 % des effectifs. Elle est inférieure à celles des femmes occupant des fonctions électives. Dans le secteur privé et semi-public, la part des femmes est plus large (26,7 % en 2007) mais ces emplois ne correspondent pas au même niveau de responsabilité que dans le secteur public.

Dans le rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la France est classée en 2009 au 17^e rang pour l'indice de participation des femmes. Il s'agit d'un indice synthétique avec les défauts inhérents à ce genre d'indice, mais il indique un retard de la France sur ces questions de parité entre hommes et femmes par rapport aux pays les plus avancés.

Émissions agrégées des six gaz à effet de serre

Entre 1990 et 2008, les émissions de gaz à effet de serre de la France ont diminué de 6,4 %, dépassant ainsi l'objectif de stabilisation du protocole de Kyoto.

Évolution des émissions agrégées des six gaz à effet de serre : France et Union européenne



Note : Émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt. Les émissions du trafic maritime et aérien international sont exclues.

Source : SOeS d'après Citepa, inventaire CCNUCC, 2009 (Dom inclus) – Agence européenne pour l'environnement, 2010.

Défi clé « *Changement climatique et énergies* »

Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE-15 s'est engagée collectivement à réduire ses émissions de 8 % à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions, du fait de son faible niveau d'émissions par habitant. Après le sommet de Copenhague, l'Union européenne maintient son engagement de diminuer d'au moins 20 % ses émissions à l'horizon 2020. Le gouvernement français y participe et s'est engagé à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050.

Analyse

En 2008, les émissions de la France étaient inférieures de 6,4 % à leur niveau de 1990. Les émissions des transports et du résidentiel-tertiaire sont en hausse sur l'ensemble de la période (respectivement + 13,5 % et + 11,4 %), alors que celles des autres secteurs sont en baisse.

Avec une baisse de 6,9 % sur la même période, l'Europe des 15 doit poursuivre son effort pour atteindre son objectif (- 8 %). Les émissions des transports routiers sont orientées à la hausse. Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE-27 ont diminué de 11,3 % entre 1990 et 2008. Les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000, mais depuis cette date, leur tendance est semblable à celle de l'UE-15.

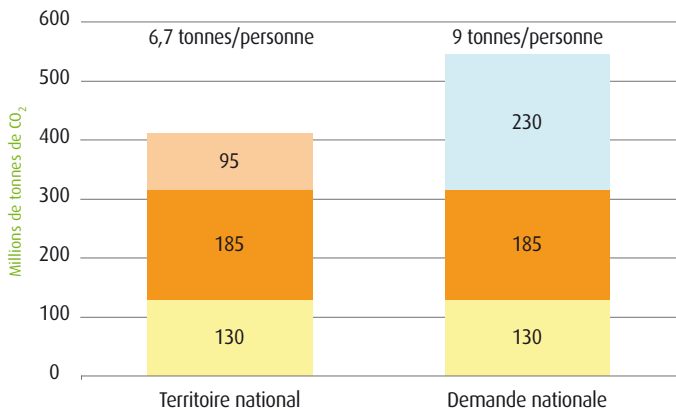
Pour en savoir plus

- <http://www.citepa.org> (Centre interprofessionnel d'études de la pollution atmosphérique)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)

Empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un Français s'élève à 9 tonnes de CO₂ par an si l'on tient compte des échanges extérieurs, soit environ 30 % de plus que la quantité émise sur le territoire national.

Empreinte carbone de la demande finale nationale en 2005



- Émissions associées aux importations nettes (hors importations ré-exportées)
- Émissions associées aux exportations (hors importations ré-exportées)
- Émissions de la production nationale destinée à la demande intérieure
- Émissions directes des ménages (voiture et chauffage individuels)

Note : CO₂ émis sur le territoire de la France métropolitaine en 2005, hors CO₂ issu de la combustion de biomasse à des fins énergétiques et hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt.

Source : SOeS d'après Citepa, Insee, Eurostat et AIE, 2010.

Défi clé « *Changement climatique et énergies* »

Enjeux

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la convention sur le climat sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires. Cependant, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles générées hors du territoire national, ainsi que des transferts d'activités vers d'autres pays (fuites de carbone).

Élargir le suivi des émissions de GES du seul périmètre territorial du pays au contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial.

Analyse

Une première estimation a été réalisée pour l'année 2005. Elle montre que les importations de la France seraient responsables de l'émission de 230 millions de tonnes de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure (hors importations ré-exportées), soit plus de 40 % de l'empreinte carbone de la demande française. Dans ces conditions, l'empreinte carbone (estimée ici pour le CO₂ uniquement) de la demande finale de chaque Français s'élève à 9 tonnes par an, alors que 6,7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne par personne sur le territoire français.

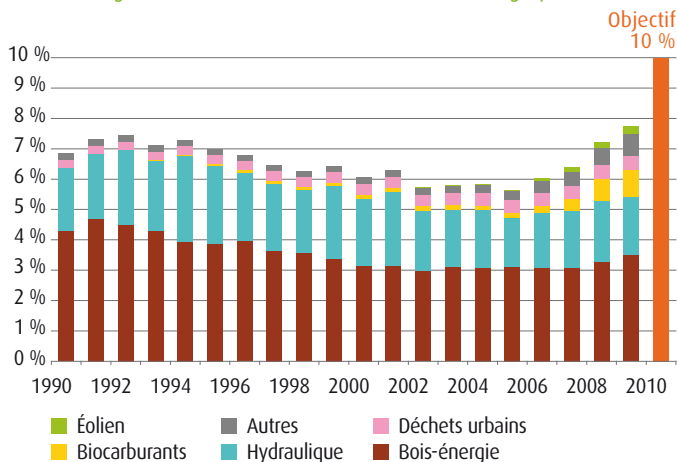
Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.environnement.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement
- <http://carbonfootprintofnations.com>

Énergies renouvelables

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7,7 % en 2009. L'objectif est de porter cette part à 10 % à l'horizon 2010. La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009. En 2009 cet indicateur atteint 12,4 %.

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire



Source : SOeS, 2010. France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Énergie et Environnement
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Défi clé « *Changement climatique et énergies* »

Enjeux

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère que le CO₂ dégagé lors de la combustion est égal à celui absorbé durant la croissance de la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

Analyse

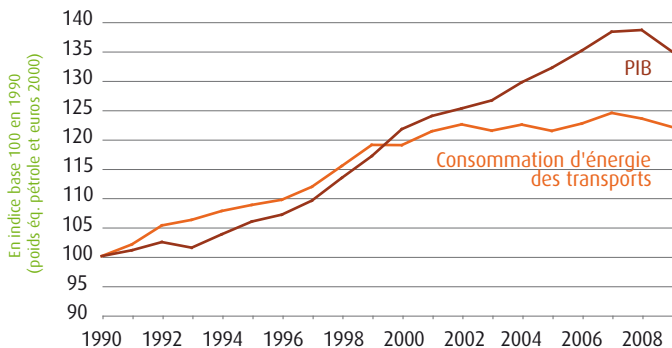
En 2009, la production d'énergie primaire d'origine renouvelable s'élève en France métropolitaine à 20 millions de tonnes-équivalent pétrole, principalement grâce au bois et à l'hydroélectricité. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7,7 % en 2009. La France s'est fixé l'objectif de porter cette part à 10 % à l'horizon 2010. L'amélioration observée depuis 2006 provient de l'accroissement conjugué de la production électrique – reprise de la production hydraulique et forte progression de l'éolien –, et de la production primaire thermique qui augmente sous l'effet des agrocarburants.

Dans l'Europe des 27, les énergies renouvelables couvraient 7,8 % des besoins énergétiques en 2007, alors que l'objectif est d'atteindre 12 % à l'horizon 2010. La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009. En 2009 cet indicateur atteint 12,4 %.

Consommation d'énergie des transports et PIB

Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports (composée à 98 % de produits pétroliers) a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, elle progresse beaucoup plus lentement.

Consommation d'énergie des transports et PIB en France



Note : Consommation finale énergétique du secteur des transports, hors soutes maritimes internationales, corrigée du climat, France métropolitaine.

Source : SOeS - Insee, 2010.

Défi clé « Transports et mobilité durables »

Enjeux

La stratégie nationale en faveur du développement durable, comme celle de l'UE, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transports et des pratiques de mobilité plus économes en énergie et respectant l'environnement.

Analyse

Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports (composée à 98 % de produits pétroliers) a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, elle progresse plus lentement. Le prix des carburants, des véhicules moins gourmands et un meilleur respect des limitations de vitesse y ont contribué.

En 2008, 82 % du transport intérieur de voyageurs est effectué en voiture mais cette proportion tend à diminuer depuis 1995, parallèlement à l'augmentation de la part des transports en commun ferroviaires. Par contre, le transport de marchandises par route continue de progresser. En 2008, il représente 83 % du trafic mesuré en tonnes-km. La part du fret non-routier (ferroviaire et fluvial) s'élève à 12 %. L'objectif de la loi Grenelle 1 est d'augmenter cette part de 25 % pour atteindre 15 % en 2012.

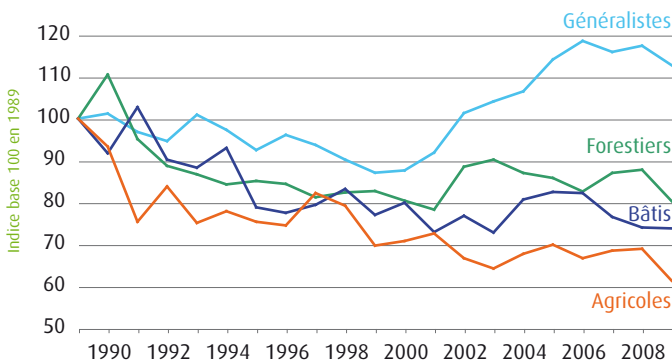
Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Transports et Environnement
- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Dossiers > Développement durable

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

En vingt ans d'observations, les populations d'oiseaux communs connaissent des évolutions contrastées. Les espèces spécialistes des milieux agricoles, bâtis et forestiers reculent, tandis que les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent.

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs



Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2010 (France métropolitaine).

Défi clé « Biodiversité et ressources naturelles »

Enjeux

Conformément à ses engagements internationaux, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, dont la finalité globale était de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus variée d'Europe. Les oiseaux communs sont suivis sur l'ensemble du territoire et constituent de bons marqueurs des pressions opérées sur les milieux.

Analyse

En vingt ans d'observations, les populations d'oiseaux communs connaissent des évolutions contrastées. La tendance générale d'évolution constatée depuis 1989 pour les 65 espèces suivies traduit : le déclin des espèces agricoles (- 25 %), sensibles à la dégradation des habitats, le déclin des espèces des milieux bâtis (- 21 %) et de celles des milieux forestiers (- 12 %). Les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent (+ 20 %). Les mêmes tendances sont observées en Europe. Les causes du déclin sont multiples. La dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore ». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau « Natura 2000 ». Ce réseau couvre 17 % du territoire terrestre de l'UE-27. L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010 « Année internationale de la biodiversité ».

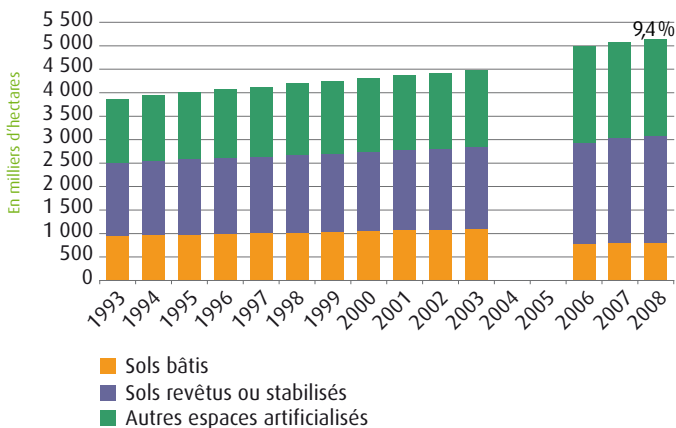
Pour en savoir plus

- <http://www2.mnhn.fr/vigie-nature>, rubrique Stoc
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement

Artificialisation des sols

Les espaces artificialisés atteignent 9,4 % du territoire en 2008, soit 5,1 millions d'hectares. Ils continuent de s'étendre aux dépens des terres agricoles et des milieux naturels.

Les zones artificialisées



Note : Ruptures de séries entre 2003 et 2006.

Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, enquête Teruti-Lucas, 2010 (France métropolitaine).

Défi clé « Biodiversité et ressources naturelles »

Enjeux

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Elle concourt également à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est l'un des objectifs de la stratégie nationale de développement durable.

Analyse

D'après l'enquête Teruti-Lucas, les zones artificialisées atteignent 9,4 % du territoire en 2008, soit 5,1 millions d'hectares. 16 % de ces surfaces correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 44 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 40 % à d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers...). Les espaces artificialisés s'accroissent d'environ 60 000 hectares par an depuis 1993, aux dépens principalement des terres agricoles, mais aussi des milieux semi-naturels.

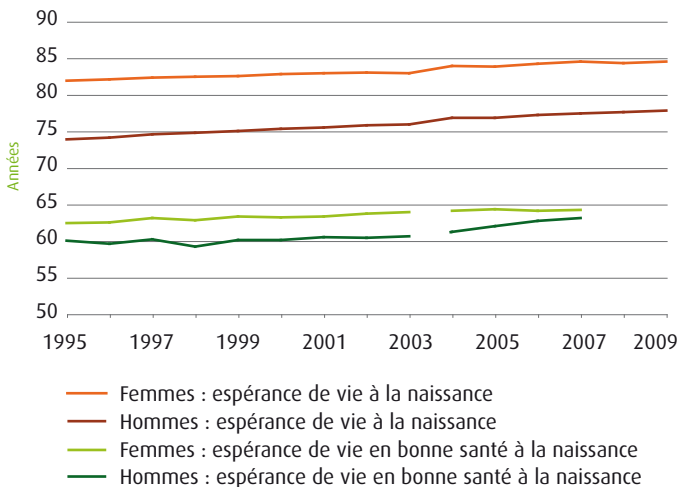
Pour en savoir plus

- <http://agreste.agriculture.gouv.fr>, rubrique Thématique > Territoire, Environnement
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

L'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, continuent de s'améliorer. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. Les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales demeurent importants.

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance, en France



Note : Rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie en bonne santé.

Source : Insee-Eurostat. France métropolitaine.

Défi clé « Santé publique, prévention et gestion des risques »

Enjeux

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités ou sans incapacités majeures, répond à un enjeu de bien-être et mesure les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte dans ce domaine.

Analyse

En France, en 2007, l'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, c'est-à-dire sans limitations d'activités est estimée à 64,2 ans pour les femmes et à 63,1 ans pour les hommes. Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes sont plus importants : 84,5 années pour les femmes et 77,8 années pour les hommes en 2009. Les gains en espérance de vie ont été plus rapides pour les hommes que pour les femmes ces dix dernières années. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques.

Les écarts d'espérance de vie par catégorie sociale sont importants. En France, au milieu des années 90, les cadres hommes avaient une espérance de vie à 35 ans de 46 ans contre seulement 39 ans pour les ouvriers. L'écart était deux fois moindre entre les femmes cadres et ouvrières (respectivement 50 et 47 ans). L'écart d'espérance de vie pour les hommes, entre cadres et ouvriers, s'était même amplifié depuis le début des années 80.

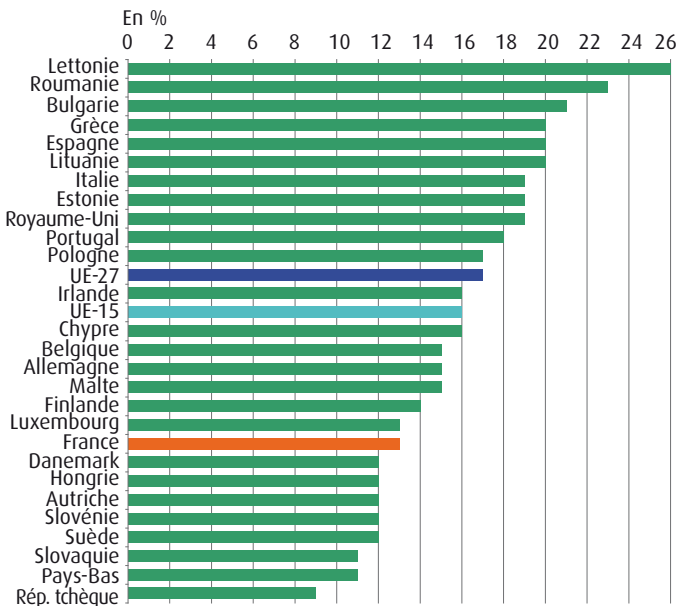
Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Population
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Santé publique

Pauvreté monétaire

En 2008, 13 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Cette proportion ne baisse plus depuis quelques années. La moyenne dans l'Union européenne à 27 se situe à 17 %.

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux en 2008



Source : Eurostat.

Défi clé « Démographie, immigration, inclusion sociale »

Enjeux

Si le revenu national permet d'évaluer la prospérité économique moyenne, il ne renseigne pas sur la façon dont cette prospérité est partagée entre les individus. Pour appréhender l'objectif de cohésion sociale, central dans le concept de développement durable, il faut également prendre en compte les inégalités de revenus et, en amont, les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. Le principal indicateur mobilisé à cet effet est le taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Analyse

La pauvreté monétaire ainsi définie touche 13 % des personnes en France en 2008. Elle affecte presque 30 % des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 17 %, avec des écarts importants entre pays : 11 % ou 12 % aux Pays-Bas et en Suède, contre 19 % à 20 % au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 90, le taux de pauvreté en France ne se réduit plus. Il est également stable dans l'Union européenne à 27.

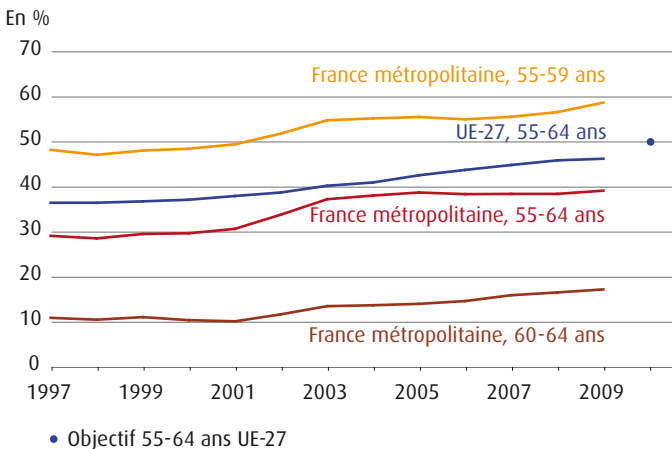
Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Dossier > Inégalités sociales
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale

Taux d'emploi des seniors

En 2009, 38,9 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont un emploi. Ce taux d'emploi reste faible, inférieur à celui de l'Union européenne à 27 (46,0 %). Il reste toutefois encore éloigné de l'objectif de 50 % en 2010 fixé par la stratégie de Lisbonne.

Taux d'emploi des seniors



Note : Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est obtenu en rapportant le nombre de personnes ayant un emploi, âgées de 55 à 64 ans, à la population de cette tranche d'âge.
Source : Insee (enquête Emploi) - Eurostat (enquête sur les Forces de travail).

Défi clé « Démographie, immigration, inclusion sociale »

Enjeux

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour limiter l'exclusion de ces personnes du marché du travail et maîtriser les dépenses de retraites. L'objectif de l'UE inscrit dans la stratégie de Lisbonne est d'atteindre un taux d'emploi de 50 % à l'horizon de 2010.

Analyse

En 2009, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est seulement de 38,9 % en France. Il est de 46,0 % dans l'UE-27, alors que l'objectif de l'UE comme celui de la France est d'atteindre 50 % en 2010. Une amélioration sensible a eu lieu entre 1998 et 2004, due à un effet de structure démographique, avec l'arrivée dans la tranche d'âge de générations plus nombreuses et plus actives. Depuis cette date, le taux d'emploi s'est stabilisé avec l'arrivée de ces mêmes générations dans la tranche d'âge des 60-64 ans, nettement moins active.

Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite en vigueur en 2009, la différence est grande en France entre le taux d'emploi des 55-59 ans qui se situe à 58,4 % en 2009 et celui des 60-64 ans qui est de 17,0 %.

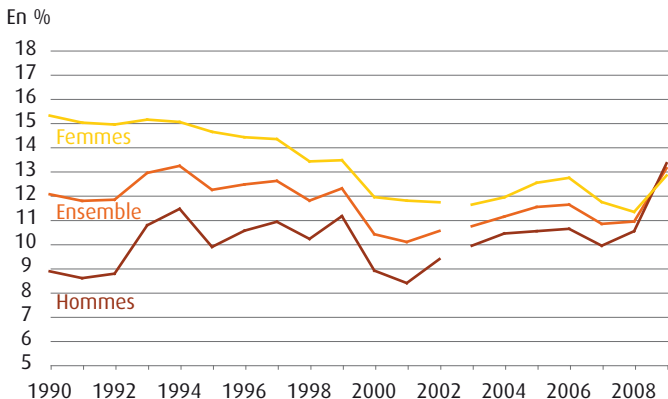
Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi > Emploi-Population active
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Changement démographique
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>, rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares, étude n° 039 de juin 2010

Part des jeunes hors emploi et hors formation

En 2009, 13,1 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi et ne suivent pas de formation. Cette proportion augmente nettement en 2009 pour retrouver son niveau du milieu des années 90.

Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation



Note : Ruptures de séries en 2003. Âge en fin d'année.

Source : Insee, (enquête Emploi trimestrielle depuis 2003, enquête Emploi annuelle antérieurement). France métropolitaine.

Défi clé « Démographie, immigration, inclusion sociale »

Enjeux

L'accès des jeunes à l'emploi et à la formation est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Cette insertion contribue au développement du capital humain et à sa mobilisation pour le développement à venir.

Analyse

La part des jeunes de 16-25 ans qui sont soit au chômage soit inactifs sans avoir suivi récemment de formation, même courte, est un indicateur des difficultés d'insertion des jeunes et de l'absence de perspectives qui peut les marginaliser.

En 2009, 13,1 % des jeunes sont dans cette situation, soit 2 points de plus qu'un an plutôt. C'est le plus haut niveau jamais atteint depuis 1994. Il est à mettre en lien avec la crise économique.

Les jeunes femmes sont un peu plus exposées à ce type de situation que les jeunes hommes : en 2009, elles sont 13,3 % hors emploi et hors formation contre 12,8 %. Mais l'écart s'est régulièrement réduit : il était de 6,4 points en 1990. Alors que la part des femmes hors emploi et hors formation baisse tendanciellement, celle des hommes hors emploi et hors formation augmente.

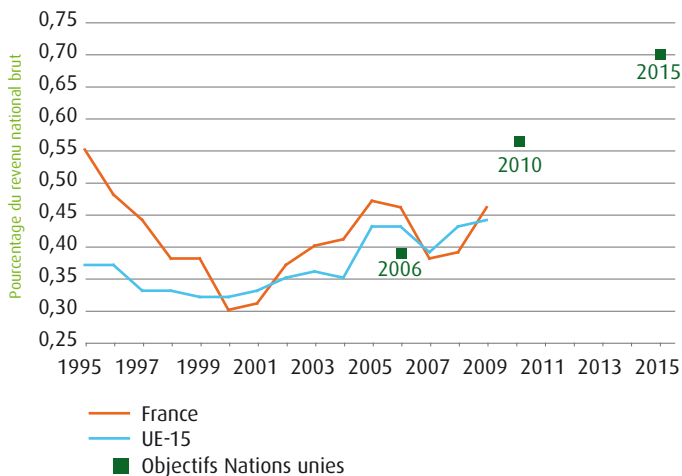
Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>, rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares et rubrique Études, recherche, statistiques de la Drees

Aide publique au développement

En 2009, la France consacre 0,46 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Ce niveau reste en dessous de l'engagement pris auprès des Nations unies d'atteindre 0,56 % en 2010 et 0,7 % en 2015.

Aide publique au développement



Source : Eurostat.

Défi clé « Défis internationaux en matière de développement durable et pauvreté dans le monde »

Enjeux

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans une réduction de la pauvreté dans le monde et une diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays à l'égard du reste du monde. L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial.

Analyse

En 2009, la France consacre 0,46 % de son revenu national brut (RNB) pour l'aide au développement, niveau voisin de celui de l'Union européenne. Ce niveau atteint 0,44 % pour l'UE-15 et 0,42 % pour l'UE-27. Mais compte tenu des engagements pris par les pays européens dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire » en 2000, des efforts accrus sont encore nécessaires pour atteindre l'objectif de 0,7 % en 2015, avec une étape intermédiaire à 0,56 % en 2010. La Suède, le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé l'objectif 2015.

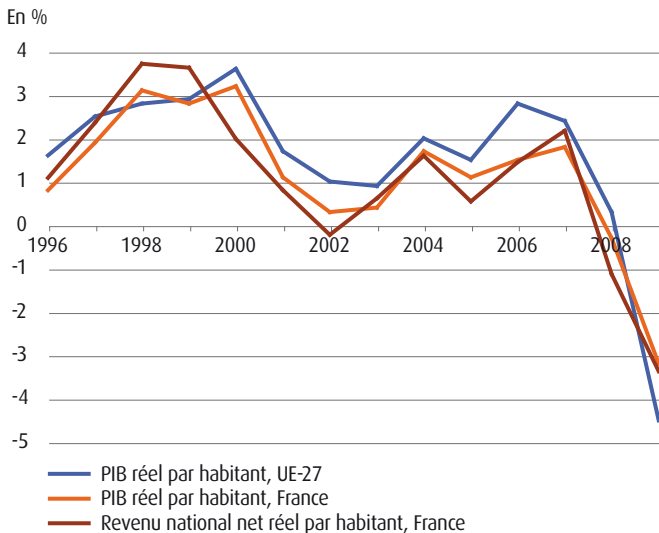
Pour en savoir plus

- <http://www.oecd.org/cad> (Comité d'aide au développement de l'OCDE)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Partenariat global
- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Dossiers > Développement durable

Revenu national net et PIB par habitant

Entre 2000 et 2009, la croissance économique mesurée par le revenu national net réel par habitant croît en moyenne de 0,3 % par an. À l'aune du produit intérieur brut (PIB) par habitant, indicateur plus facilement mobilisable pour les comparaisons internationales, la croissance est plus modérée en France (0,5 %) sur cette période que dans l'ensemble de l'Union européenne.

Taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réels par habitant



Source : Insee (comptes nationaux) - Eurostat.

Contexte économique et social

Enjeux

La prospérité économique constitue l'un des piliers du développement durable. Rejoignant en cela les termes de la stratégie de Lisbonne, approuvée en mars 2000, la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable réaffirme la nécessité d'une économie dynamique comme moteur du développement.

Analyse

Une croissance économique dynamique par habitant contribue au développement des moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs. La dynamique de cette croissance peut être appréciée par l'évolution du revenu national net réel par habitant.

En France, entre 2000 et 2009, le revenu national net réel par habitant croît de 0,3 % par an. Il mesure ce qui est effectivement disponible au niveau national par habitant, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité. Il est un meilleur indicateur que le PIB par habitant pour mesurer le développement durable. En brut, son évolution est toutefois proche de celle du PIB, indicateur qui permet plus facilement de faire des comparaisons internationales.

La croissance du PIB réel (c'est-à-dire en volume) par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble entre 2000 et 2009 : + 0,5 % par an contre + 0,6 % pour l'Union européenne à 15 et + 0,9 % pour l'Union européenne à 27.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Comptes nationaux et finances publiques
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Développement socio-économique

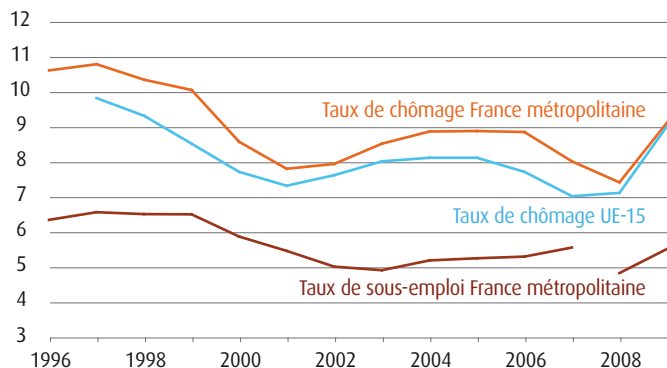
Taux de chômage et taux de sous-emploi

Après une baisse depuis 2006, le taux de chômage augmente à nouveau fortement en 2009 pour atteindre 9,1 %, rejoignant le niveau de l'Union européenne à 15.

En 2009, 5,5 % des personnes employées, soit environ 1,4 million de personnes, ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité.

Taux de chômage et taux de sous-emploi

En %



Note : Rupture de série pour le taux de sous-emploi en France en 2008.

Source : Insee (enquête Emploi)–Eurostat (enquête sur les Forces de travail).

Contexte économique et social

Enjeux

Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, par solde, par des variations du chômage. Comme le taux de chômage, le taux de sous-emploi est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme un manque d'efficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population.

Analyse

En Europe, la France se situe parmi les pays à fort taux de chômage. Entre 1993 et 1999, plus de 10 % de la population active est au chômage. C'est plus que dans l'Union européenne à 15. Après avoir baissé depuis 2006, le chômage augmente à nouveau fortement en 2009 pour atteindre 9,1 %, niveau voisin de celui de l'UE-15. Le profil du taux de chômage suit les cycles conjoncturels, avec des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute.

Le taux de sous-emploi représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité. Il connaît des évolutions similaires à celles du taux de chômage. En 2009, le sous-emploi concerne environ 5,5 % des personnes ayant un emploi, soit près de 1,4 million de personnes. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : le sous-emploi touche 9 % des femmes actives occupées contre 2,5 % des hommes.

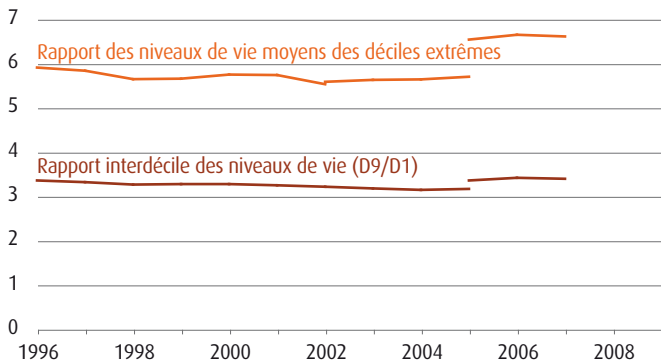
Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Développement socio-économique

Distribution des revenus

La distribution des niveaux de vie entre les déciles extrêmes est plutôt stable, revenus sociaux compris. Elle est plus resserrée que dans l'ensemble de l'Union européenne.

Distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport interdécile



Note : Ruptures de séries en 2002 et en 2005.

Champ : Ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiant en France métropolitaine.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1996-2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2007.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Dossiers > Inégalités sociales et rubrique Publications et services > Collections nationales > Insee Références > Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2010
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale

Contexte économique et social

Enjeux

La distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Elle peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport interdécile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux. Ces analyses dépendent toutefois fortement du contexte culturel, les pratiques variant beaucoup d'un pays à l'autre. Lorsque l'attention se focalise sur les plus démunis et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les problématiques entrent explicitement dans le défi de la stratégie nationale sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale.

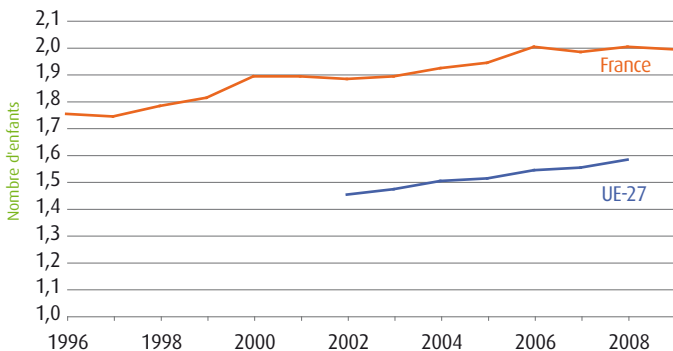
Analyse

En France métropolitaine, le rapport entre les niveaux de vie moyens (revenus sociaux inclus nets des impôts directs) des déciles extrêmes s'élève à 6,60 en 2007 d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. Il correspond à un revenu disponible moyen de 50 780 € par an par unité de consommation au dessus du 9^e décile, rapporté à un revenu moyen de 7 700 € par an en dessous du 1^{er} décile, y compris les revenus sociaux. Ce rapport de niveau de vie moyen apparaît plutôt stable depuis le milieu des années 90. Le rapport interdécile, c'est-à-dire le rapport entre le dernier et le premier décile de niveau de vie, est une autre mesure des inégalités de niveaux de vie : il est de 3,39 en 2007. Lui aussi apparaît stable depuis 2005. En se basant sur un champ plus étroit de revenus, il avait légèrement diminué entre 1996 et 2005. Selon l'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie, la distribution des niveaux de vie apparaît plus resserrée en France que dans l'ensemble de l'Union européenne. Le rapport des niveaux de vie moyens des quintiles extrêmes est respectivement de 5 dans l'UE-27 et de 4 en France en 2008.

Démographie : taux de fécondité

Depuis quinze ans, l'indicateur conjoncturel de fécondité progresse régulièrement. Avec 1,99 enfant par femme en 2009, la France est devenue avec l'Irlande le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne, il se situe en 2008 à 1,58 enfant par femme, traduisant la faible fécondité des pays du Sud et de l'Est de l'Europe.

Indicateur conjoncturel de fécondité



Note : Indicateur conjoncturel de fécondité ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Source : Insee (données état civil) – Eurostat.

Contexte économique et social

Enjeux

L'indicateur conjoncturel de fécondité est souvent utilisé pour traduire de manière instantanée la capacité de la population à se renouveler à long terme en se fondant sur le seul mouvement naturel (naissances, décès). Il est alors comparé à un niveau de remplacement qui est estimé à 2,1 dans les pays les plus développés. Cependant, il est à relever que pour assurer un certain équilibre des générations présentes ou de la structure de la population par grandes tranches d'âge, et garantir ainsi à la fois dynamisme et continuité, d'autres voies que la fécondité naturelle sont possibles, notamment l'accueil d'autres populations, largement utilisé dans les pays d'immigration.

Analyse

En 2009, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour la France est égal à 1,99. En 2008, il avait atteint son niveau le plus élevé depuis 1975 dépassant le seuil symbolique des deux enfants par femme. La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe à 1,58 en 2008, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du Sud et de l'Est de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal d'un côté ; Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie de l'autre).

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Population
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Changement démographique
- <http://www.ined.fr>, rubrique Population en chiffres

Glossaire

Produit intérieur brut (PIB) : valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés pour leur production. Le PIB est une mesure de l'activité économique.

Revenu national net (RNN) : mesure ce qui est effectivement disponible sur le sol national, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité.

Taux de chômage (au sens du BIT) : pourcentage de chômeurs au sens du BIT dans la population active (actifs occupés et chômeurs).

Taux de sous-emploi : rapporte le sous-emploi à l'emploi total. Le sous-emploi comprend les personnes qui travaillent à temps partiel et qui souhaitent travailler davantage pendant la période de référence.

Revenu disponible d'un ménage : il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, y compris pensions de retraite et indemnités de chômage, nets des impôts directs (généralement impôts sur le revenu, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS)).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

1^{er} décile de niveau de vie (D1) : le revenu maximum des 10 % de la population ayant le revenu le plus bas.

Dernier décile de niveau de vie (D9) : le revenu minimum des 10 % de la population ayant le revenu le plus élevé.

Rapport interdécile : rapport entre le D9 et D1.

Unités de consommation : calculées à partir du nombre d'individus du ménage selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue une unité au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Dépense intérieure de recherche (DIRD) : correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par l'administration (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes et les dépenses en capital.

Les six gaz à effet de serre (GES) du panier de Kyoto : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), protoxyde d'azote (N_2O), hexafluorure de soufre (SF_6), hydrofluorocarbures (HFC) et de perfluorocarbures (PFC).

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive qui serait soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Espérance de vie en bonne santé, à la naissance : mesure le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités.

Jeunes hors emploi et hors formation : il s'agit des jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, ont fini leurs études initiales et n'ont pas repris de cours ou une formation même courte depuis 3 mois.

Aide publique au développement : montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux organismes figurant sur la liste des bénéficiaires du « comité d'aide au développement » de l'OCDE. Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Sigles

AIE : Agence internationale de l'énergie

Agreste : site du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

BIT : Bureau international du travail

BEP : Brevet d'études professionnelles

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

Dares : Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé et des Sports

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique)

DGI : Direction générale des impôts

DGFIP : Direction générale des finances publiques

Eurostat : Office statistique des communautés européennes

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

Ined : Institut national des études démographiques

MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PIB : Produit intérieur brut

RNB : Revenu national brut

RNN : Revenu national net

SOeS : Service de l'observation et des statistiques

UE : Union européenne

Liens utiles

La stratégie nationale de développement durable et les indicateurs nationaux de développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

(ministère chargé du Développement durable)

Rubrique « Développement durable »

Les indicateurs de développement durable sur le site du Service de l'observation et des statistiques

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique « Environnement » > « Indicateurs »

Les indicateurs de développement durable sur le site de l'Insee

<http://www.insee.fr>

Rubrique « Publications et services » > « Dossiers » > « Développement durable »

Les indicateurs européens de développement durable

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Rubrique « Statistiques » > « Indicateurs de développement durable »

Les indicateurs de développement durable des Nations unies

<http://www.un.org/esa/dsd/index.shtml>

Rubrique « Areas of work » > « Indicators of sustainable development »

Travaux de l'OCDE relatifs au développement durable

<http://www.oecd.org>

Rubrique « Thèmes » > « Développement durable »

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Commissariat général
au développement durable
Service de l'observation
et des statistiques
Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
mél : diffusion.soes.cgdd@developpement-
durable.gouv.fr
Fax : 33 (0) 1 40 81 13 30

Institut national de la statistique
et des études économiques
18 boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14